

Barème des honoraires TVA comprise (TVA 20%) :

Mandat Partenaire	4 999 € pour le mandant
Vente Interactive	7% du prix net vendeur
<u>Prix net vendeur</u>	<u>Honoraires agence</u>
Jusqu'à 49 999€	5 000 €
De 50 000€ à 79 999€	7 000 €
De 80 000€ à 99 999€	8 000 €
De 100 000€ à 129 999€	9 000 €
De 130 000€ à 159 999€	10 000 €
De 160 000€ à 179 999€	11 000 €
De 180 000€ à 199 999€	12 000 €
De 200 000€ à 249 999€	13 500 €
De 250 000€ à 299 999€	15 000 €
Plus de 300 000€	5% du prix net vendeur

Les honoraires de négociation sont :

- À la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente « commission vendeur »,
- À la charge de l'acquéreur dans le cadre d'un mandat de vente « commission acquéreur »
- A la charge du vendeur dans le cadre d'un mandat partenaire.

L'information est mentionnée dans l'annonce.

L'agence percevra sa rémunération à la signature de l'acte authentique.

L'agence ne peut détenir ni percevoir des fonds autres que sa rémunération et ses honoraires.

Barème des honoraires locatif TTC :

Honoraires de location et de rédaction

Conformément à l'article 5 de la loi du 06.07.1989 et du décret du 1^{er} Aout 2014 dit **loi ALUR**.

	Frais de constitution de dossier, de rédaction du bail et des visites	Frais état des lieux
Zone non tendue	8€/M2	3€/M2
Zone tendue	10€/M2	3€/M2
Zone Très tendue	12€/M2	3€/M2

Les honoraires de location sont partagés entre le locataire et le propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égale aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} Aout 2014).

Carte Professionnelle :

